

Français

## FORMULAIRE DE PLAINTE

### Orientations générales

#### Qui peut déposer plainte?

1. Vous-même, ou une personne ou partie agissant en votre nom, pouvez déposer une plainte auprès de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Frontex, si vous estimez être directement touché(e) par les actions ou l'inaction du personnel participant à une activité de Frontex<sup>1</sup>, et considérez que ces actions ou cette inaction ont porté atteinte à un ou plusieurs de vos droits fondamentaux. Pour une *liste des violations potentielles des droits fondamentaux au cours des opérations*, voir la section *Informations supplémentaires* du mécanisme de traitement des plaintes sur la page web de l'Agence.
2. Vous pouvez vous faire représenter par n'importe quelle partie (par exemple, une autre personne, un avocat, une organisation, un membre de votre famille, votre tuteur légal, etc.). Chacune de ces parties peut déposer une plainte en votre nom.
3. En cas de suspicion de violation des règles relatives au recours à la force<sup>2</sup> par le personnel de Frontex déployé en tant que membres des équipes, toute personne peut signaler ces violations présumées.
4. Des cas impliquant plusieurs plaignants peuvent également être présentés.

#### Comment déposer une plainte?

5. Votre plainte doit être déposée **par écrit**. Elle sera traitée par l'officier aux droits fondamentaux (ODF) de Frontex, qui est un expert indépendant chargé de contrôler et de promouvoir le respect des droits fondamentaux au sein de Frontex. L'utilisation du présent formulaire de plainte permettra un traitement plus efficace de votre plainte par l'ODF, mais vous pouvez opter pour d'autres moyens de votre choix. À tout stade de la procédure, il est possible que l'ODF vous demande des renseignements complémentaires, documents ou éclaircissements concernant votre plainte. Il est donc important d'indiquer vos coordonnées.
6. Les plaintes peuvent être déposées dans toute langue. Les formulaires de plainte sont disponibles dans plusieurs langues.
7. Aucune longueur maximale n'est imposée pour votre plainte, mais il est préférable que l'ensemble des informations relatives à la plainte **n'excèdent pas 15 pages**.
8. La plainte doit être déposée dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la violation alléguée de vos droits fondamentaux s'est produite, à laquelle vous en avez été informé(e) ou eu connaissance ou à laquelle vous avez été en mesure de déposer la plainte.

<sup>1</sup> Par activité de Frontex, on entend: opération conjointe, projet pilote, intervention rapide aux frontières, déploiement d'une équipe d'appui à la gestion des flux migratoires, opération de retour, intervention en matière de retour ou activité opérationnelle de l'agence dans un pays tiers. Pour les définitions de ces activités, veuillez consulter le règlement (UE) 2019/1896 du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. (JO L 295 du 14.11.2019, p. 1).

<sup>2</sup> Veuillez consulter le règlement (UE) 2019/1896, Annexe V, Règles relatives à l'usage de la force, y compris la formation et la fourniture, le contrôle et l'utilisation d'armes de service et d'équipements non létaux, applicables aux membres du personnel statutaire déployés en tant que membres des équipes.

9. Sous peine d'être considérée comme irrecevable, votre plainte doit porter sur des faits qui se sont produits ou dont les effets persistent après le 6 octobre 2016<sup>3</sup>.
10. Il n'est pas nécessaire d'avoir engagé des procédures nationales avant de déposer votre plainte.
11. Le dépôt d'une plainte auprès de Frontex ne vous empêche pas de recourir à d'autres mécanismes de plainte, par exemple devant les juridictions nationales ou européennes.
12. Vous devez, dans la mesure du possible, fournir une **description détaillée des faits** motivant votre plainte, **en précisant l'impact** de ces actions ou de cette inaction sur vos droits fondamentaux.
13. Le dépôt d'une plainte est **gratuit**.

## Que se passe-t-il après le dépôt de ma plainte?

14. Toutes les plaintes sont traitées par Frontex et l'ODF **de façon confidentielle** sauf si vous renoncez expressément, dans le présent formulaire ou sous toute autre forme écrite, à votre droit à la confidentialité.
15. Si votre plainte fait référence à des actions ou une inaction de la part d'un membre des équipes d'un État membre participant déployé dans le cadre d'une activité de Frontex, l'ODF la transmettra aux autorités nationales chargées d'examiner les plaintes individuelles et aux institutions nationales de protection des droits fondamentaux. L'ODF vous communiquera le nom de l'autorité (ou des autorités) ayant reçu votre plainte. L'ODF doit disposer de votre consentement exprès pour pouvoir transmettre vos données à caractère personnel aux autorités compétentes (voir section 5 du formulaire de plainte).
16. Si votre plainte est déclarée irrecevable, l'ODF vous en communiquera les raisons par écrit et, le cas échéant, vous indiquera d'autres options pour répondre à vos préoccupations.
17. Tout changement d'adresse, d'adresse électronique ou d'un autre élément des coordonnées du (de la) plaignant(e) doit être signalé le plus rapidement possible à l'ODF.

Des informations détaillées sur le mécanisme de plainte de Frontex sont disponibles sur la page web de l'Agence: [www.frontex.europa.eu/complaints](http://www.frontex.europa.eu/complaints)

### 1. Informations sur le(s) plaignant(s)

*Vous déposez la plainte en tant que:*  
(veuillez sélectionner la réponse appropriée)

Personne(s) directement concernée(s)

Partie représentant la (les) personne(s) concernée(s)

Toute personne suspectant une violation des règles relatives à l'usage de la force par un membre du personnel de Frontex déployé en tant que membre des équipes

*Veuillez au moins fournir les coordonnées de contact du (de la) plaignant(e) ou du représentant.*  
**Représentant:**

<sup>3</sup> Date d'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/1624 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

**PLAIGNANT(E)(S):**

Nom(s):

Prénom(s):

Âgé(e)(s) de plus de 18 ans:            Oui            Non

Nationalité(s) [si connue(s)]:

Si la/les personne(s) est/sont apatride(s), veuillez indiquer le dernier lieu de résidence:

Adresse pour la correspondance:

Code postal:

Ville:

Pays:

Adresse électronique:

Tél. (veuillez indiquer l'indicatif national et l'indicatif régional):

Fax:

Autres informations pertinentes:

*Si la plainte est déposée pour plusieurs plaignants, veuillez ajouter les données à caractère personnel pour chaque plaignant.*

**TIERS REPRÉSENTANT (LE CAS ÉCHÉANT):**

Nom(s):

Prénom(s):

Lien avec le (la) plaignant(e):

Nom de l'organisation, le cas échéant:

Adresse pour la correspondance:

Code postal:

Ville:

Pays:

Adresse électronique:

Tél. (veuillez indiquer l'indicatif national et l'indicatif régional):

Fax:

Autres informations pertinentes:

**Remarque: La signature du (de la) plaignant(e) est requise au bas du formulaire de plainte pour prouver qu'il/elle consent à être représenté(e). Si le (la) plaignant(e) est dans l'impossibilité de signer le formulaire de plainte pour des motifs justifiés (décès, disparition, détention au secret, raisons de santé, analphabétisme, etc.) ou si d'autres raisons impérieuses l'empêchent de donner son autorisation écrite pour que vous le ou la représentiez, veuillez donner les raisons:**

## **2. Informations sur la/les violation(s) présumée(s) des droits fondamentaux ou des règles relatives à l'usage de la force**

Veillez fournir des informations concernant la/les violation(s) présumée(s) de droits fondamentaux ou les règles relatives à l'usage de la force, notamment les dates et lieux, une description de l'action/des actions ou de l'inaction ainsi que des précisions sur le personnel impliqué. Veuillez expliquer en quoi vous estimez que ces actions portent atteinte à vos droits fondamentaux ou à ceux de la/des personne(s) que vous représentez:

- a) Date et heure approximatives du/des fait(s):
- b) Localisation/pays:

Si la localisation précise est inconnue, veuillez donner une description détaillée du lieu où le fait s'est produit:

c) Description détaillée de la (des) personne(s) visée(s) par la plainte. Veuillez préciser si, à votre connaissance, la plainte concerne des actions ou une inaction commises par (cochez toutes les cases appropriées):

- I. une/des personne(s) portant l'uniforme bleu de Frontex identifiable par une ceinture pectorale de couleur bleu azur
- II. une/des personne(s) portant un brassard bleu clair avec l'insigne Frontex
- III. une/des personne(s) munie(s) d'une carte d'identification Frontex
- IV. une/des personne(s) portant uniforme national du lieu de l'activité
- V. d'autres personnes, par exemple interprètes, chauffeurs, etc.

Veillez fournir des informations sur la (les) personne(s) impliquée(s) (nom, description des vêtements, langue parlée, apparence physique, emploi ou fonctions exercées, etc.):

**d)** Description détaillée des faits, si possible dans l'ordre chronologique. Si la violation présumée est toujours en cours, veuillez préciser:

**e)** Si la plainte porte sur des violations présumées des droits fondamentaux, veuillez fournir une description détaillée de la manière dont les faits décrits ci-dessus vous ont touché(e) et des motifs pour lesquels vous estimez que ces faits portent atteinte à vos droits fondamentaux (pour une *liste de violations potentielles des droits fondamentaux au cours des opérations*, voir la section *Informations supplémentaires* du mécanisme de traitement des plaintes sur la page web de l'Agence):

### 3. Transmission de votre plainte à d'autres autorités

**Remarque: Il n'est pas nécessaire d'avoir épuisé d'autres voies de recours au niveau national de quelque nature que ce soit pour adresser votre plainte à Frontex.**

**1)** Avez-vous déjà déposé votre plainte auprès d'une quelconque juridiction (nationale, européenne, etc.)? Veuillez indiquer le nom de la juridiction, ainsi que l'état d'avancement et, le cas échéant, le résultat de la procédure:

**2)** Avez-vous déposé votre plainte auprès d'une autre institution (par exemple médiateur national, institution nationale de défense des droits de l'homme, etc.)? Veuillez indiquer le nom de l'institution ainsi que l'état d'avancement et, le cas échéant, le résultat de la procédure:

### 4. Copies des pièces justificatives

**1)** Veuillez fournir des **copies** de toutes les pièces justificatives disponibles de votre plainte. Par **exemple**:

- copie de votre carte d'identité, passeport ou autre document d'identification;
- copies de tous les documents, photos, vidéos, rapports, certificats, déclarations de témoins ou autres pièces justificatives utiles pour votre plainte;
- si vous avez déposé votre plainte auprès d'autres juridictions ou institutions, copies de formulaires de plainte, mémoires ou de décisions relatives à ces procédures.

**2)** Si vous ne pouvez pas fournir de pièces justificatives, veuillez en expliquer les raisons:

**Remarque: N'envoyez pas d'originaux car les documents ne vous seront pas renvoyés**

## 5. Confidentialité et données à caractère personnel

En déposant la présente plainte, vous consentez au traitement de vos données à caractère personnel par l'officier aux droits fondamentaux (ODF). Des informations détaillées sur le traitement de vos données sont fournies dans la déclaration de confidentialité suivante.

L'ODF traite les plaintes reçues de façon confidentielle. Si votre plainte est déclarée recevable, elle sera transmise pour faire l'objet d'un suivi aux autorités compétentes [le directeur exécutif de Frontex et les autorités nationales de l'État membre/des États membres concerné(s)], puis envoyée aux institutions nationales pertinentes compétentes en matière de droits fondamentaux.

Veillez confirmer que vous autorisez explicitement l'ODF à transmettre vos données aux autorités compétentes et aux institutions compétentes en matière de droits fondamentaux. Si vous décidez de ne pas partager vos données, votre plainte est susceptible de se voir rejetée par ces autorités.

*Par la présente, je consens au transfert de mes données à caractère personnel au directeur exécutif de Frontex, aux autorités nationales compétentes de l'État membre/des États membres concerné(s) et aux institutions nationales compétentes en matière de droits fondamentaux, selon le cas (veuillez cocher la case appropriée):*

OUI

NON

## 6. Réparation

Si votre plainte est fondée, en quoi pourrait consister, selon vous, la réparation par Frontex ou d'autres institutions du préjudice causé?

## 7. Dépôt de votre plainte

Vous pouvez adresser votre plainte et les annexes nécessaires par:

- courrier électronique: [complaints@frontex.europa.eu](mailto:complaints@frontex.europa.eu)
- Page web de Frontex: [www.frontex.europa.eu/complaints](http://www.frontex.europa.eu/complaints)
- Directement au personnel de Frontex, là où l'activité a lieu.
- Poste: Frontex - Officier aux droits fondamentaux, Plaintes  
Plac Europejski 6  
00-844 Varsovie  
Pologne

En cas de dépôt du présent formulaire électronique, veuillez écrire votre nom complet ci-dessous:

Date:

Plaignant(e):

Date:

Représentant de la partie:

## Mécanisme de plainte de Frontex DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

### 1. QUELLES SONT LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL QUE NOUS RECUEILLONS?

Les données à caractère personnel que vous fournissez dans le cadre de votre plainte, y compris votre nom, vos coordonnées ou des documents justificatifs (tels que des rapports médicaux ou de police ou des photos).

### 2. POURQUOI RECUEILLONS-NOUS VOS DONNÉES?

Vos données seront traitées de manière à ce que l'ODF et le personnel de l'office des droits fondamentaux, qui traiteront votre plainte, soient à même de la gérer et de la traiter.

### 3. FONDEMENT JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Le fondement juridique du traitement de vos données est l'article 111, paragraphe 11, du règlement (UE) 2019/1896. L'ODF traitera vos données sur la base de l'article 5, paragraphe 1, point d), du règlement (UE) 2018/1725<sup>4</sup>. En soumettant votre plainte, vous consentez à son traitement. Vous êtes en droit d'annuler ce consentement à tout moment.

### 4. QUI RECUEILLE VOS DONNÉES?

Vos données seront recueillies par l'ODF, qui est le responsable du traitement des données. Vous pouvez joindre l'ODF à l'adresse [complaints@frontex.europa.eu](mailto:complaints@frontex.europa.eu).

### 5. QUI D'AUTRE PEUT VOIR VOS DONNÉES?

Ce n'est que si vous y consentez que l'ODF et le personnel de l'office des droits fondamentaux, qui vont gérer votre plainte, pourront transmettre vos données au directeur exécutif de Frontex, aux autorités nationales compétentes des États membres concernés et aux institutions pertinentes compétentes en matière de droits fondamentaux. La divulgation de vos données à ces parties dépendra de la personne qui a prétendument violé vos droits ainsi que des droits qui ont prétendument été violés.

Vos données ne seront pas divulguées si vous ne donnez pas votre consentement. Il est important pour vous de savoir que, sans votre consentement, votre plainte pourrait être rejetée par ces autorités, dans le cas où elles n'acceptent pas les plaintes anonymes.

Vos données ne seront pas transmises à un pays tiers ou à une organisation internationale.

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2018/1725 du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données. (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39-98).



## **6. COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS DONNÉES?**

Vos données seront conservées pour une période de trois (3) ans. Si vous avez introduit la même plainte auprès de juridictions nationales ou internationales, vos données seront conservées pour une période de cinq (5) ans, en raison d'éventuelles procédures judiciaires. La durée de conservation court à partir du moment de la clôture de l'affaire. Après cette période, les données seront effacées.

## **7. QUELS SONT VOS DROITS?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données et le droit de demander à l'ODF de corriger ou d'effacer vos données ou d'en limiter le traitement. Vous pouvez introduire une plainte auprès du Contrôleur européen de la protection des données [www.edps.europa.eu](http://www.edps.europa.eu). Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de Frontex à l'adresse [dataprotectionoffice@frontex.europa.eu](mailto:dataprotectionoffice@frontex.europa.eu). Aucune décision ne sera prise automatiquement sur la base de vos données.

## **8. AUTRES PERSONNES MENTIONNÉES DANS VOTRE PLAINTE**

Si votre plainte contient des données relatives à des témoins, à des personnes ayant prétendument violé vos droits ou à d'autres personnes, l'ODF et le personnel de l'office des droits fondamentaux, qui traiteront votre plainte, traiteront également ces données. Ces personnes seront informées, dans la mesure du possible, du traitement de leurs données.